

Mercredi 30 novembre 2016

Monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le premier Ministre du Québec,

Nous soussignés **usagers** du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (**CHUM**) désirons porter à l'attention du ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, que les stationnements des hôpitaux du Québec ne sont pas une activité accessoire.

CONSIDÉRANT QUE le ministre ne considère pas le stationnement comme un frein à l'accessibilité aux soins et aux services pour les usagers et leurs proches ;

CONSIDÉRANT QUE les usagers ne choisissent pas d'être malades et ne considèrent pas une visite dans un établissement de santé comme une opération commerciale ;

CONSIDÉRANT QUE les usagers sont égaux devant la maladie peu importe l'endroit où ils résident ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre propose de négocier les tarifs de stationnement avec les administrations locales sans égard au principe d'accessibilité sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le bureau du ministre a admis que les stationnements ont souvent servi de «vache à lait» pour les établissements de santé ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté d'un système public gratuit pour tous ;

CONSIDÉRANT QUE les espaces de stationnement réservés aux usagers et leurs proches sont couramment les plus éloignés des entrées, laissant la proximité aux médecins et employés.

Les pétitionnaires demandent au premier ministre du Québec d'exiger de son ministre de la Santé et des Services sociaux de :

1. **exclure** la gestion des stationnements comme étant une activité accessoire de type commercial;
2. s'inspirer de la politique de l'Ontario qui rend **abordables pour les usagers** les stationnements des établissements de santé ;
3. d'affirmer l'importance de la gestion des stationnements **comme facteur d'accessibilité** aux soins de santé, et ce, tant au point de vue de la proximité, de la disponibilité des espaces que de la tarification ;
4. d'orienter ses décisions pour le **mieux-être des usagers**.

Cette pétition a été mise en œuvre par les membres bénévoles du Comité des usagers du CHUM qui ont recueilli **3139 signatures** du 27 septembre au 17 novembre 2016.



Diane Brodeur, présidente

c. c. Monsieur Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux
Madame Geneviève Fortier, présidente du Conseil d'administration du CHUM
Madame Diane Lamarre, porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et d'accessibilité aux soins
Monsieur François Paradis, critique en matière de santé et services sociaux

Une voix
pour des milliers d'usagers